

Archives départementales de la Nièvre. Cahier de doléances de Cervon

Extraits des articles 6 et 8 du cahier de doléances de Cervon.

Article 6,
Certe nous paye depuis long temps la fourvée pour la perfection
Des Routes dont les premiers ordres profitent bien plus que
le tiers, les députés demanderont que les deux premiers ordres
contribuent également et proportionnellement à leur
possessions.

Article 8,
au surplus les députés requerront d'abord que le nombre des
Députés du tiers soit égal à celui des autres ordres réunis
que les voix aux états généraux soient comptées individuellement
par tête, et qu'elles ne soient pas prises par ordre, en second lieu
que la masse de tout impôt généralement quelconque soit répartie
également à proportion des propriétaires des trois ordres, sans
exception ni privilège aucun.

1) Article 6. Quelle est la demande des rédacteurs de ce cahier ? Pourquoi ?
Qui sont les « deux premiers ordres » ? Qui est le « tiers » ?

.....

.....

.....

2) Article 8. Pourquoi les habitants de Cervon demandent-ils une réforme du vote aux États généraux ?

.....

.....

3) Article 8. Pourquoi ce cahier demande-t-il que les impôts soient « répartis également et à proportion des propriétaires des trois ordres, sans exception n'y privilège aucun » ?

.....

.....

.....